

Alain Trouillet
Président
01 75 43 65 13
a.trouillet@francerein.org

Paris, le ...

Propositions de FRANCE REIN pour le plaidoyer concernant la néphrologie dans le cadre de la présidence de la France à l'UE

Thème 1 - Les défis environnementaux et les maladies rénales

La nécessité pour chaque pays d'élaborer un plan pour assurer la prise en charge des malades présentant une IRC, dans le cas de catastrophes climatiques, est à souligner; de même que la mise en place d'accord entre pays, pour une aide en cas de débordement des capacités sanitaires d'un pays membre.

Thème 2 - Les problématiques d'accès aux traitements et de leur disponibilité dans le cas de maladies rénales

Des recommandations peuvent être faites pour que chaque pays développe la transplantation et les modes de dialyse les plus autonomes.

Des campagnes de communication communes sur le don d'organe et les prises en charge favorisant l'autonomies pourraient être envisagées.

Toutefois, les règlementations, modes de financement, conditions socio-économiques, étant extrêmement différents d'un pays à l'autre, il est peu probable que des votes consensuels soient obtenus pour des sujets plus précis.

Plusieurs points sont toutefois à mettre en exergue :

- La France a actuellement à faire face à un afflux de migrants sanitaires concernant l'insuffisance rénale: ces patients, souvent manipulés par des réseaux mafieux, arrivent en France pour bénéficier d'une transplantation, qu'à tort ou à raison, ils pensent impossible à obtenir dans leur pays d'origine.
 Ces patients souvent sans correspondant en France, vivent dans des conditions socio-économiques déplorables, ce qui met en danger leur greffon quand ils ont pu été transplantés.
 - Il est donc nécessaire d'aider des pays concernés à développer la transplantation rénale de leurs ressortissants, par des partenariats entre équipes médicales et un soutien des politiques de l'ensemble de l'UE.



- La pandémie actuelle a fait craindre que la disponibilité de certains médicaments et matériels ne soit plus assurée.

Il est nécessaire que les unités de production soient rapatriées sur les territoires des pays de l'UE.

- La qualité de vie des patients doit être un sujet à part entière afin de mettre en œuvre la charte d'Ottawa ; elle peut être améliorée par des adaptation règlementaires permettant d'assurer l'accès :
 - Aux soins de support pour bénéficier d'un « écosystème stable ».
 - Aux assurances et aux prêts bancaires afin de pouvoir se loger.
 - A une bonne intégration, à l'éducation et au monde du travail.
- Le développement de la recherche, de l'intelligence artificielle et de la télémédecine.

Thème 3 - Les grandes priorités sanitaires

Si la question spécifique du Covid n'est pas à développer, les questions qui se sont posées doivent nous faire réfléchir sur une politique européenne concertée dans le cadre des grandes priorités sanitaires.

Les mesures préventives, l'accès aux soins, aux matériels et aux produits, doivent faire l'objet de procédures concertées, afin que chaque pays dispose de ce dont il a besoin pour prendre en charge sa population et particulièrement les patients présentant une insuffisance rénale, dont on connait la fragilité.

Mais il ne faut pas s'en tenir aux problématiques de la pandémie ; une règlementation et des politiques de santé concertées doivent être développées sur de nombreux sujets qui impactent l'épidémiologie, la progression importante de l'insuffisance rénale

La prévention de l'obésité, du diabète, des pathologies vasculaires, est primordiale pour diminuer l'impact des maladies rénales.

Alain Trouillet

Président de FRANCE REIN